

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

**10 MARS 2020**

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation  
et des Elections

Affaire suivie par : Sylvie Quentin  
Tél : 01.34.20.94.16  
Courriel : sylvie.quentin@val-d'oise.gouv

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du Val-d'Oise

**Objet :** Élection municipales 2020 - Transmission des procès-verbaux et listes d'émargements en préfecture.

Dans le cadre de la transmission des résultats électoraux à l'occasion des prochaines élections municipales, il appartient à chaque commune de porter ses procès-verbaux (plus les bulletins nuls, blancs et feuilles de pointage) ainsi que les listes d'émargements, au chef-lieu de canton.

Il revient à la commune chef-lieu de canton, dès la réception des éléments de la dernière commune, de nous faire retour de la totalité des documents électoraux en préfecture le **dimanche 15 mars 2020**.

Exceptionnellement en raison de travaux sur l'héliport, l'accès à la préfecture se fera par le parc de stationnement situé avenue Bernard Hirsch. Vous devrez vous présenter à la porte réservée aux personnes à mobilité réduite et vous annoncer via l'interphone.

**J'appelle votre attention sur la nécessité de la transmission la plus rapide de ces documents électoraux dès l'établissement du procès-verbal des résultats.**

Pour les communes du canton de **Vauréal** les plus éloignées du chef-lieu de canton, la commune de **Magny-en-Vexin** sera rendue destinataire des PV et listes d'émargement de ces communes et les déposera ensuite à Vauréal.

**Il s'agit des communes de :** Ambleville, Aincourt, Amenucourt, Arthies, Banthelu, Bray-et-Lu, Buhy, La Chapelle-en-Vexin, Charmont, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Genainville, Guiry-en-Vexin, Haute-Isle, Hodent, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, La Roche-Guyon, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Vétheuil, Villers-en-Arthies, Vienne-en-Arthies et Wy-dit-Joli-Village.

.../...

**Les autres communes de ce canton se rendront directement à Vauréal.**

**Il s'agit de :** Avernes, Courdimanche, Condécourt, Frémainville, Longuesse, Menucourt, Sagy, Seraincourt, Théméricourt et Vigny.

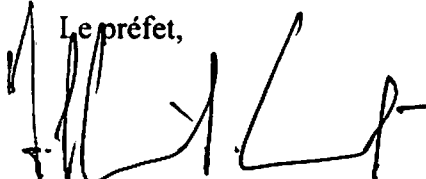
J'invite les communes chefs-lieux de canton à prendre contact dès à présent, avec les communes qui leurs sont rattachées, pour bien sécuriser le dispositif mis en place.

Pour le **dimanche 22 mars 2020**, les communes, y compris celles du canton de Vauréal, pour lesquelles l'élection ne serait pas acquise au premier tour, devront porter leurs procès-verbaux (plus les bulletins nuls, blancs et feuilles de pointage) directement en préfecture par le même accès.

**Une permanence du service de la préfecture en charge des élections sera organisée**, en dehors de la soirée électorale, les samedis veilles de scrutin de 10h00 à 14h00 et les dimanches, jours de scrutin.

Vous pourrez joindre cette permanence téléphonique via le standard de la préfecture au **01 34 20 29 99**.

Je vous remercie de votre engagement afin de permettre le bon déroulement de ce scrutin. Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire qui vous paraîtrait nécessaire.

Le préfet,  
  
Amaury de SAINT-QUENTIN

Copies :

- Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Sarcelles et Argenteuil et Monsieur le directeur de cabinet du préfet,
- Monsieur le président de l'Union des maires du Val-d'Oise.